



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 52099

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les questions que pose la situation catastrophique qui prévaut actuellement dans l'archipel des Comores. Soutenant la position de l'Organisation de l'unité africaine sur la ratification des accords d'Antananarivo, la France participe de fait à l'embargo qui isole encore l'île d'Anjouan et contribue ainsi indirectement à l'aggravation d'une situation qui perdure depuis plusieurs années. Par ailleurs, la France n'a pas clairement rejeté le pseudo accord dit de Fomboni, strictement dénoncé par l'OUA. Nombreux sont les Comoriens qui, par divers canaux, demandent à la France une position plus lisible et plus tranchée, susceptible d'accélérer un règlement global. Il apparaît par ailleurs que les médias, déjà ordinairement peu intéressés par la question comorienne, ne consacrent désormais les quelques articles publiés sur les Comores qu'aux troubles et désordres qui sévissent dans l'archipel, question qui ne concerne qu'indirectement la France ; et se détournent ainsi de l'embarrassante question de Mayotte. Il aimerait connaître son analyse sur ce point et, plus précisément, sur quels principes se fonde sa politique dans la région.

Texte de la réponse

Présente dans la zone sud-ouest de l'océan Indien au titre de la Réunion et de Mayotte, la France ne peut se désintéresser du dossier comorien, notamment en raison de son amitié ancienne avec la République fédérale islamique des Comores (RFIC). Depuis le début de la crise provoquée par les revendications indépendantistes d'Anjouanais, la France a exprimé son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la RFIC. Elle a privilégié trois axes d'effort qui sont l'appui à l'accord de Tananarive, le soutien à l'action de l'OUA et la nécessité d'un retour à la légalité institutionnelle, après le coup d'Etat perpétré par le colonel Azali. Toutefois, si notre pays s'est associé aux sanctions décrétées par l'organisation panafricaine, il l'a fait dans le respect le plus strict de son droit, de ses engagements internationaux et en veillant à ce que la situation humanitaire déjà précaire d'Anjouan ne se détériore pas. A cet égard, le ministère des affaires étrangères, en étroite liaison avec les ONG concernées et la préfecture de Mayotte, a pu obtenir des autorités comoriennes l'ouverture d'un couloir humanitaire entre la Grande Comore et Anjouan. Lorsque la situation humanitaire l'a exigé, les ONG ont pu faire parvenir l'aide directement à Anjouan. Le dispositif fonctionne et des résultats significatifs, comme la très forte régression de l'épidémie de choléra, ont pu être obtenus. La France estime que la solution au séparatisme anjouanais doit être trouvée dans la négociation. Elle souhaite que la dynamique de rapprochement entre les îles qui s'est fait jour permette à toutes les parties en présence de mettre un terme à la crise comorienne selon des modalités correspondant aux attentes de la communauté internationale, et, en particulier de l'OUA - que nous considérons comme étant principalement en charge de ce dossier - , dont les critiques de la déclaration de Fomboni doivent être prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52099

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5702

Réponse publiée le : 11 décembre 2000, page 6991